

Le 23 novembre 2016

L'inspectrice d'académie - directrice académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
Des écoles maternelles et élémentaires
Des E.R.E.A.- E.R.D.P.
Des collèges- SESSAD
Des établissements médico-éducatifs
Mesdames et Messieurs les Principaux de collège
(pour les enseignants 1^{er} degré)
Monsieur le Directeur de l'ESPE (pour les maîtres
adjoints et formateurs)
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education
nationale
Mesdames et Messieurs les représentants des
personnels à la CAPD
Pour information



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Maritime

DSDEN

**Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré
Bureau de la formation**

Dossier suivi par
Sylvie Mauger-Dumontier
Sérigüe Diarra

Téléphone
02 32 08 99 45
Fax
02 32 08 99 50
Mél.

stag76@ac-rouen.fr

Note de service n°13

5, place des Faïenciers
76037 Rouen cedex

Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS), année scolaire 2017/2018

Réf : Arrêté du 19 février 1988 modifié créant le DDEEAS, arrêté du 9 janvier 1995 (B.O. n°6 du 9 février 1995) fixant les conditions exigées des candidats au stage, circulaire n°95 003 du 4 janvier 1995 (B.O.E.N. n°2 du 12 janvier 1995) sur les conditions dans lesquelles est organisée la formation D.D.E.E.A.S.

1 Dossier :

Le formulaire de candidature doit être reproduit par vos soins selon les modèles joints en annexe I et II page 153 du B.O. n°2 du 12 janvier 1995.

Le dossier à transmettre à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale par voie hiérarchique comprendra :

- une demande de participation au stage de SURESNES à établir sur papier libre en deux exemplaires, accompagnée d'une lettre de motivation d'une page maximum
- un engagement (annexe I) daté et signé par le candidat, en deux exemplaires
- une fiche individuelle (Annexe II) en deux exemplaires
- la photocopie du dernier rapport d'inspection

Remarque : il est possible de s'inscrire à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme sans avoir suivi la formation.

2 Conditions requises :

Il convient de se reporter aux dispositions prévues par l'arrêté du 9 janvier 1995 (B.O. n°6 du 9 février 1995).

Rappel : peuvent faire acte de candidature les personnels ayant encore au moins trois années de services à effectuer à l'issue du stage de formation (B.O. n°33 du 20 septembre 2007).

Les candidats doivent être âgés de 30 ans révolus au 1^{er} juillet de l'année de l'examen.

3 Remarques importantes :

Les candidats sont instamment invités à envisager, préalablement au dépôt de leur demande, toutes les incidences que peuvent comporter sur leur vie professionnelle et familiale :

- le fait de suivre un stage pendant un an, loin de leur domicile ;
- l'engagement d'accepter tout poste de directeur spécialisé vacant dans l'Académie.

Pendant l'année de stage, les stagiaires (instituteurs et professeurs des écoles) restent titulaires de leur poste.

Depuis septembre 2010, les personnels sollicitant la direction d'un établissement ou d'un service social ou médico-social de droit privé doivent être titulaires d'une certification de niveau 1 enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles.

Des précisions sur les établissements concernés et les conditions de diplôme figurent dans les articles D 312-176-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles et la circulaire n° 2007-179 du 13 avril 2007 (NDGAS/ATTS/4D, ministère de la santé et des solidarités).

4 Envoi des dossiers :

Les différents échelons hiérarchiques portent un avis rédigé et argumenté sur les demandes de stage : pour les personnels en fonction dans un établissement du second degré, deux avis sont à fournir, l'un par le Chef d'établissement, l'autre par l'I.E.N.

Ces demandes seront déposées :

Pour le 16 décembre 2016 auprès des I.E.N.

Mesdames et Messieurs les I.E.N. les transmettront
pour le 19 décembre 2016 au plus tard au bureau DIPE/formation.

Signé

Catherine BENOIT-MERVANT